

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 2 Avril

LE PROCÈS DE LA LIGUE

Le procès de la Ligue des patriotes commence aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de la Seine. Nous donnons aujourd'hui le réquisitoire :

Le réquisitoire

Le procureur de la République près le tribunal de première instance du département de la Seine, séant à Paris, attendu la procédure instruite contre les sieurs : 1^o Paul-Marie-Joseph Déroutède, 42 ans ; 2^o Pierre-Marie Richard, 25 ans ; 3^o Joseph-Alfred Naquet, 54 ans ; 4^o Edmond-Henri Turquet, 52 ans ; 5^o Georges Laguerre, 34 ans ; 6^o Charles Laisant, 48 ans ; 7^o Henri Gallian, 31 ans, inculpés d'une action hostile de nature à exposer l'Etat à une déclaration de guerre, d'association non autorisée et de société secrète, expose...

Le réquisitoire fait l'histoire de la fondation de la Ligue créée en 1882, sous la présidence de M. Henri Martin. A ce moment, elle n'avait d'autre but que la révision du traité de Francfort et la restitution de l'Alsace-Lorraine à la France. Quoique non autorisée, le caractère généreux de cette institution lui valut la tolérance, sinon l'approbation des pouvoirs publics. Mais, en 1887, sous la présidence de M. Déroutède déjà inféodé à M. Boulanger, elle abandonna sa ligne primitive et organisa une manifestation scandaleuse au bois de Boulogne. A partir de ce moment, c'est une nouvelle Ligue qui s'est substituée à la première. Un appel aux patriotes de France, nouveau programme reproduisant les déclarations habituelles du parti boulangiste contre les institutions du pays, protestait contre la constitution « usurpatrice » de 1875 et proclamait la nécessité de « délivrer la France du joug de l'oligarchie qui l'avilit et qui la ruine ». Il ajoutait : « Le chef que nous suivons, le général Boulanger, n'est ni un ambitieux vulgaire, ni un futur dictateur. Il est le porte-drapeau du parti national. »

Cet appel au renversement des pouvoirs publics fut imprimé et répandu pour la propagande. Il est signé de MM. Déroutède, président ; Richard, secrétaire ; Naquet, Laisant, Turquet, Gallian, vice-présidents, et Laguerre, délégué général.

Vers cette date encore, on voit des comités divisionnaires s'organiser successivement dans chaque arrondissement de Paris. A partir du mois de juin, l'action politique de la Ligue se dessine de plus en plus nettement. M. Déroutède se présente aux suffrages des électeurs de la Charente sous le patronage de M. Boulanger qui écrit : « Voter pour Déroutède, c'est voter pour moi. »

Puis, viennent les élections de la Charente-Inférieure, du Nord, de la Somme, le banquet chez Lemardelay et enfin l'élection du 27 janvier. Indépendamment de la propagande individuelle

de ses membres et des proclamations qu'elle affiche avec prodigalité, la Ligue joua un rôle important dans les préparatifs de l'élection. Elle s'employa, notamment, à fausser les résultats des réunions publiques. Non seulement les membres du comité se rendaient dans chaque quartier pour tenir tête aux orateurs républicains, mais ils concevaient des iniquités sur le succès, ils avaient soin d'amener des ligueurs pour renforcer l'effectif de leurs partisans locaux.

On trouve, dans les pièces saisies, la preuve que cette manœuvre fut employée en maintes circonstances. A Boulogne, pour citer un exemple, devait avoir lieu une réunion qu'un correspondant de la Ligue qualifie de décisive et dont l'issue, selon lui, devait avoir une influence capitale sur le vote du 27. Comme il prévoyait un échec, il demanda du renfort.

La liste de ces individus qui allaient ainsi, de quartier en quartier, pour créer une majorité factice, porte pour en-tête ces mots : « Ligueurs mobiles pour les réunions. »

C'est surtout pour le jour même du vote que l'intervention de la Ligue avait été préparée. Elle était chargée du service de Paris, tandis que celui de la banlieue était en général réservé à des agents placés sous les ordres du comte Dillon.

« Les chefs de quartier doivent se trouver à 6 heures du matin à l'endroit désigné comme rendez-vous ; les chefs de section et les distributeurs inspectent les sections de quartier, ils visent les feuilles de présence, transmettent les résultats ; les chefs de section conduisent les distributeurs à leur porte et surveillent le scrutin. Ils sont véritablement, disent les instructions, les gardiens du suffrage universel. » Expression qu'on ne peut s'empêcher de trouver déplacée quand on s'aperçoit, à la lecture des pièces, que ces individus investis d'une si haute mission sont des agents à huit francs. Les distributeurs reçoivent six francs, avec la promesse d'une gratification égale si M. Boulanger obtient la majorité dans leur section.

Un document saisi établit que, du mois d'août au mois de décembre, on avait à solder un passif de 28,000 francs, tandis que les recettes prélevées pour cette période ne dépassaient pas 9,000 francs. A ce déficit, il faut ajouter les frais électoraux dont le montant est inconnu. La procédure n'offre à cet égard que des éléments très incomplets, et le seul fait qui en résulte, c'est que la distribution des bulletins et les voitures employées dans la journée ont coûté 8,000 francs environ pour Paris seulement.

Qui donc est venu au secours de la Ligue ? Il est facile de le deviner. On trouve, en effet, dans les pièces du procès, deux lettres constatant que, le 31 décembre 1888, le comte Dillon envoyait 3,000 francs au secrétaire du général et que, le 13 janvier, il versait encore 1,000 fr.

A partir du 27 janvier, la Ligue ne visa plus qu'à s'organiser en vue des élections générales. L'idée patriotique en était à jamais bannie.

On songea à créer des comités électoraux dans toute la province et même à préparer une levée

en masse de tous les ligueurs pour un coup de force. Des avis de mobilisation devaient parvenir en deux heures à tous les chefs de quartier.

Voici un commentaire édifiant : « Il y a donc lieu, et cela sans perdre de temps, d'organiser des réunions nombreuses, de faire des protestations dans les journaux dévoués à notre cause, et à nous rendre, comme je vous le disais tout à l'heure, devant la Chambre et crier à satiété : « Dissolution ! » d'abord pacifiquement et, si cela ne suffit pas, d'une façon plus énergique. On ira au besoin jusqu'à l'Élysée ! »

Un seul exemplaire de l'instruction de mobilisation a été trouvé au siège central de la Ligue. Pour en découvrir un second, il a fallu de nombreuses perquisitions. Tandis que, sur toutes les autres périodes de la Ligue, les documents abondent, les chefs de l'association, si avides en toute circonstance de publicité et de réclame, ont gardé à ce sujet un silence absolu.

Voici les conclusions du réquisitoire : « Il est établi que, dans un but occulte de préparation à des démonstrations séditieuses, la Ligue s'était constituée par de nouveaux moyens d'action qui devaient être et qui ont été effectivement tenus secrets ; par là, qu'elle qu'ait été la publicité donnée à certains actes, elle est devenue une société secrète, tombant sous l'application de la loi ;

» Attendu ;

» En ce qui concerne le chef de l'inculpation basé sur l'article du Code pénal, que la prévention n'est pas suffisamment établie, vu l'article 128 du Code d'instruction criminelle, requiert non-lien de ce chef ;

» Mais, attendu qu'il existe contre les inculpés des charges suffisantes d'avoir : 1^o depuis moins de trois ans, à Paris, fait partie d'une société secrète ;

» Vu les articles 291 et 292 du Code pénal, et 2 de la loi du 10 avril 1834, 13 de la loi du 28 juillet 1848, 17 de la loi du 30 juin 1880 ;

» Requiert que plaise au juge d'instruction de les renvoyer devant le tribunal de police correctionnelle de la Seine, pour y être jugés conformément aux lois, un mandat d'arrêt ayant été préalablement décerné contre eux. »

La France parle de sérieuses mesures d'ordre prises à l'occasion du procès de la Ligue des Patriotes.

Nous suivrons très exactement les débats de cette importante affaire.

INFORMATIONS

M. Antoine au Havre

Le Havre, 31 mars, soir.

M. Antoine, arrivé au Havre à 5 heures 10, a été reçu sur le quai de la gare par les membres du comité d'organisation du banquet, ayant à

la porte et avait écouté — d'une façon machinale — le verbiage du protégé de M. Colbert du Terron.

C'est un fait acquis à la charge de la stupidité humaine, que les petits hommes exécutent cordialement les grands.

Le Gascon leva le nez aussi haut qu'il put monter, toisa le nouveau venu et interrogea d'un ton rogue :

— Qu'est-ce que vous désirez, l'ami ?

Le Breton s'approcha, le chapeau à la main :

— Monsieur, répondit-il avec civilité, je désire, si vous le permettez, vous rappeler une maxime ?..

— Une maxime ?

— Dont vous reconnaîtrez certainement l'esprit de charité et de saine raison...

— Et que dit-elle, cette maxime ?..

Elle dit que nul n'a droit au superflu lorsque les autres manquent du nécessaire...

— Ce qui signifie ?..

Notre héros prit son air le plus engageant :

— Ce qui signifie que, moi aussi, je viens de loin ; que moi aussi je suis en quête d'un gîte et d'un souper ; que j'ai beaucoup fatigué, et que je ne serais pas fâché de faire, en votre compagnie, honneur à la cuisine de cet établissement...

Il ajouta avec rondeur :

— Chacun paiera sa part, d'ailleurs. En camarades. Ça vous va-t-il.

Petit-Renaud n'était pas une mauvaise nature...

Mais, en parlant, le fils de Porthos le dominait de toute la richesse de sa taille :

leur tête M. Tourt, président ; M. Périllier, député de Seine-et-Oise, et M. Rispal, adjoint, qui l'accueillit aux cris de : Vive Antoine ! Après que ce dernier a eu serré la main aux personnes présentes, le cortège a pris place dans des voitures, aux applaudissements de la foule compacte massée devant la gare et s'est rendu à l'hôtel Continental.

Sur le parcours, une foule assez enthousiaste applaudit et cria : Vive Antoine ! A l'hôtel, M. Tourt a présenté au député de Metz M. Henri Picquet, qui lui a offert un poème en musique intitulé « Le Retour d'Antoine », qui sera chanté ce soir au concert de la Gaité.

La démission de M. Bouchez

Dans l'après-midi de dimanche, le bruit s'est subitement répandu que M. Bouchez, procureur général près la Cour de Paris, avait donné sa démission.

Dans la soirée, on annonçait que M. Bouchez avait retiré sa démission, mais on ajoutait qu'il était parfaitement exact qu'il avait refusé de signer la demande en autorisation de poursuites contre le général Boulanger.

Boulanger

Le Figaro dit que le général Boulanger a reçu, dimanche, des visiteurs plus nombreux que jamais.

Boulanger se refuse à croire qu'on puisse l'arrêter.

La bourse et l'arrestation de Boulanger

La baisse de 30 centimes, seulement après la Bourse, sur le 3 0/0, est survenue à la suite du bruit de l'arrestation du général Boulanger et de la prétendue découverte de dépôts d'armes, notamment de deux cents fusils, à Auteuil.

Ces bruits, d'ailleurs, ne sont pas confirmés.

La peur du boulangisme

On lit dans la Patrie :

Par une circulaire ministérielle, en date d'hier, les préfets viennent de recevoir l'ordre de faire saisir tous les écrits, brochures ou placards boulangistes qui sont colportés en ce moment dans les campagnes. Les portraits ou les photographies du général Boulanger sont particulièrement visés dans cette circulaire.

Les cartes boulangistes

Le Journal officiel publie un décret qui défend la fabrication des cartes à jouer avec d'autres dessins ou images que les figures classiques des moulages officiels.

Il y a encore un dessous amusant à cette mesure gouvernementale : des cartes à jouer ont été confectionnées et répandues avec le portrait du général Boulanger figurant le roi de cœur.

En prison

D'après la Presse, les ministres ont, hier, dans

— Au diable ! répliqua-t-il brusquement. J'ai retenu le gigot et je le gar je.

— Monsieur vous n'êtes pas poli, reprit notre héros avec tranquillité. Mais j'ai le gosier trop sec pour me montrer susceptible. Sec comme un clou rouillé planté dans une vieille porte.

Les prunelles du Gascon s'allumèrent comme celles d'un chat à qui l'on marche sur la patte.

— Pas poli ! s'écria-t-il. Ventre-dieu ! auriez-vous par hasard l'intention de me donner une leçon de politesse ? Apprenez que j'ai allongé des coups de gaule et des estocades à de grands lurons qui auraient pu me fourrer dans leurs poches.

— Hé ! reparti le Breton avec impatience, il ne s'agit ni de votre taille ni de la mienne : il s'agit de nos dents, que nous avons tous deux aussi longues l'un que l'autre, — si longues même que si on tarde à mettre quelques chose dessous, on ne retrouvera plus de nous que nos épées et nos boucles de ceinturon ; car nous nous serons dévorés tout vivants, — et sans nous peler encore !

Puis, désignant l'objet du litige que Bistoquet était en train de déboucher :

— Du reste je ne pense pas que vous ayez la prétention d'absorber seul une pièce de cette importance...

— Et pourquoi ne l'absorberais-je pas ?

— Dame ! parce qu'il y a une règle qui s'y oppose...

— Et quelle règle ?

(A suivre.)

36 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

IX

— Le roi, poursuivit-il, a nombre de bonnes fortunes ; mais on n'en chôme pas, Dieu merci ! Il faut qu'il y ait des grands et des petits. Lorsque j'ai quitté La Rochelle, il a été versé plus de larmes que Sa Majesté elle-même n'en saurait arracher aux plus nobles dames de l'endroit... Mais ne parlons pas politique. Causons plutôt de moi, quoique, pour être franc, il me répugne souverainement d'entretenir M. Tout-le-Monde de ma personne... Donc, j'arrive de là-bas, dans l'Ouest, avec une lettre de recommandation de M. Colbert du Terron, intendante de la marine, pour son illustissime cousin le ministre, et cinquante pistoles que je dois à la munificence éclairée de ce généreux protecteur. Je suis venu par mer de La Rochelle au Havre, d'où, remontant la Seine le coche d'eau m'a débarqué tout à l'heure sur la berge des Célestins. Maintenant, j'ai grand besoin d'un bon souper et d'un bon lit. Etes-vous en mesure de fournir l'un et l'autre ?

— Mon gentilhomme, répondit le cabaretier avec toute la déférence que commande un personnage qui a en poche cinquante pistoles et une lettre de recommandation pour un ministre tout-puissant, mon gentilhomme, j'ai ici dessus une chambre qui vous conviendra certainement...

— A merveille ; je prends la chambre.

— De plus, si Votre Seigneurie daigné se contenter d'un excellent gigot que je réservais pour ma propre table...

— Un gigot ? De mieux en mieux. Je lui décerne ma personne... Vous allez voir que, chez moi, l'appétit ne se mesure pas à l'aune... Du diable s'il en reste autre chose que le manche !..

— Oh ! prononça une voix sur le seuil de la salle, j'espère que vous m'en concéderez bien une tranche.

Tout le monde se retourna.

Dans l'encadrement de la porte se développait la haute taille de notre héros.

Celui-ci arrivait du faubourg Saint-Jacques. Le carrosse de la marquise l'avait conduit à la place Royale. Une fois là, en s'orientant à travers la nuit, il avait aperçu — dans l'une des rue adjacentes — une lumière qui brillait derrière une vitre.

De suite, il avait mis le cap sur ce fanal.

Bonheur inespéré : une enseigne de cabaretier se balançait au-dessus de ce dernier.

Et l'huis de la maison était même entrouvert, comme pour mieux faire accueil aux passants tourmentés par la faim ou la soif...

Joël était donc entré doucement, et, attendant l'instant favorable pour faire acte de présence et prendre la parole, il était demeuré sur le seuil de

un conciliabule secret, étudié si on devait envoyer les membres de la Ligue des patriotes poursuivis, à Ste-Pélagie, à Melun ou à Poissy.

Le comte de Paris et Boulanger

On lit dans le *Soir* :

« Les faits et gestes du parti boulangiste sont aujourd'hui connus. On est particulièrement fixé sur la nature des relations de Boulanger avec le comte de Paris. Nous avons signalé, à diverses reprises, les allées et venues de M. Dillon. On racontait encore aujourd'hui un incident très caractéristique.

» La duchesse d'Uzès possède un parent de province qui a l'habitude de descendre chez elle, chaque fois qu'il vient à Paris. Dernièrement, ce parent s'est présenté à l'hôtel de l'avenue des Champs-Élysées, et a déclaré à la duchesse d'Uzès que, ne tenant pas à se rencontrer chez elle avec M. Boulanger, il était décidé à prendre un logement ailleurs.

» La duchesse d'Uzès, pour détourner son parent de ce projet, lui aurait déclaré que ses relations avec M. Boulanger lui auraient été, sinon imposées, du moins demandées par un haut et puissant personnage.

« — Ce n'est pas de mon propre mouvement, aurait elle dit, que je me suis politiquement liée avec M. Boulanger. Le comte de Paris m'a fait dire qu'il serait heureux de voir s'ouvrir un salon mondain où le chef du « parti national » pourrait se trouver avec nos amis. J'ai déféré au désir du chef de la Maison de France. J'ai même donné une forte somme pour la propagande boulangiste, mais j'ai affirmé que l'argent venait du comte de Paris.

» Et les largesses de la duchesse d'Uzès se seraient renouvelées. Il y a quelques jours, la duchesse d'Uzès aurait fait à la Banque de France, au profit de la cause boulangiste, un emprunt sur titres de 300,000 fr. »

Nous laissons au *Soir* la responsabilité de ses assertions.

La *Presse* donne des détails sur l'entrevue de MM. Clémenceau et autres avec M. Constans, entrevue dans laquelle ils lui ont demandé d'arrêter Boulanger, sinon le ministère serait renversé.

M. Constans aurait promis.

Il aurait même ajouté que MM. Thévenet, Tirard et Constans formaient un triumvirat, sorte de comité du salut public, chargé de toutes les mesures graves.

La *Presse* dénonce Ferry comme l'âme de ce complot.

L'*Autorité* sous la plume de M. P. de Cassagnac déclare que ce serait démente que de vouloir frapper Boulanger avec un instrument aussi démodé que le Sénat.

« Boulanger, dit-il, qu'on le veuille ou non, c'est l'insurrection légale, mais l'insurrection formidable contre la République parlementaire. Les alliés, ses complices, c'est tout le monde, c'est la violence nationale, c'est le suffrage universel, c'est la France. »

La *Cocarde* : La République parlementaire est bien malheureuse ; elle doit choisir entre son vomissement avec Constans et un saut dans le vide.

La *France* prévoit que le Cabinet Tirard ne présidera pas à l'Exposition, car une crise est imminente.

Attentat en Russie

Le *Neues Wiener Tagblatt* annonce qu'un attentat aurait été commis, la semaine dernière, contre le czar et la czarine, pendant leur voyage à Saint-Petersbourg, à Gatchina. Deux vieux rails auraient été posés en travers de la voie, non loin de la station de Gatchina. Heureusement, le mécanicien du train impérial aperçut l'obstacle et renversa la vapeur. De cette façon,

un malheur fut évité : le train se remit en marche lorsqu'on eut examiné la voie jusqu'à la station. La police a été immédiatement mise en mouvement et plusieurs arrestations ont été opérées à Saint-Petersbourg, dans la nuit du 19 courant.

Le naufrage du prince Napoléon à Ostende

Voici quelques détails sur ce naufrage. Le steamer belge *la Comtesse de Flandre*, a quitté Ostende vendredi matin à dix heures quinze, ayant à son bord les malles anglaises et vingt et une personnes. Un brouillard intense est tombé vers midi sur la Manche et la marche du paquebot a dû être considérablement ralentie.

Vers deux heures, le paquebot se trouvait à petite distance du feu de Ruytingen, par le travers de Dunkerque, lorsqu'il a été forcé de s'écarter de sa route pour éviter un bateau de pêche ; cette manœuvre subite était à peine terminée qu'un choc horrible renversait tout l'équipage et amenait en même temps l'explosion de la machine.

C'était l'autre steamer postal venant de Douvres se rendant à Ostende *Princesse Henriette*, qui avait frappé perpendiculairement *la Comtesse de Flandre*, et l'avait coupée en deux à l'arrière des tambours.

Instantanément, l'avant a coulé à pic, entraînant les seize personnes qui s'y trouvaient : le commandant, le premier lieutenant, le chef mécanicien, deux autres mécaniciens, sept hommes de l'équipage, quatre passagers et un Français, Théodule Carcolle, le valet de chambre du prince Napoléon, un brave domestique qui depuis plus de quarante ans avait partout suivi le Prince et avait quitté Paris et les siens pour le servir dans son exil.

L'arrière du steamer s'enfonçait plus lentement au milieu des cris, soutenu par les chaudières subitement vidées. Les survivants couraient à travers les débris du pont, les uns faisant résonner à tour de bras la cloche d'alarme, les autres cherchant à détacher les embarcations et à les jeter à la mer.

Alors, les pêcheurs de Port-Philippe, qui se trouvaient par hasard dans les parages voisins, se dirigèrent à force de rames vers le lieu du sinistre ; ils s'approchèrent, demandèrent si les victimes étaient nombreuses, déclarant qu'ils étaient là, qu'ils apportaient des secours. La confusion était telle que personne ne répondit.

Un peu plus loin, l'autre steamer, dont la sirène sifflait dans la brume, stoppait amenant ses canots.

Le prince Napoléon et le baron Brunet qui se trouvaient côte à côte au moment du choc, purent s'accrocher à une épave du pont qui s'effondrait ; une embarcation les recueillit et les mena à bord de la *princesse Henriette*.

Trois autres passagers furent sauvés en même temps.

Le reste est perdu.

On chercha partout, on retrouva deux cadavres ; on les hissa sur le pont. Le corps du domestique fut ensuite ramené ; le cœur battait encore ; mais la mort survint presque aussitôt. Quelques malles furent repêchées entre autres une valise du prince contenant de nombreuses valeurs et des papiers importants. Mais aucun homme de l'équipage ne reparut.

A Ostende, le prince Napoléon s'est rendu à l'hôtel de la Couronne, avec le baron Brunet, et il a aussitôt télégraphié à Paris à sa sœur, la princesse Mathilde, pour la rassurer sur cette catastrophe.

Catastrophe épouvantable

Un ouragan terrible s'est élevé à Samoa. Les vaisseaux allemands *Adler*, *Olga*, *Eber* ; les vaisseaux américains *Trenton*, *Vandalia*, *Nip-sick* sont jetés sur les récifs et ont été totalement perdus.

Quatre officiers américains et 46 matelots, 9 officiers allemands et 87 matelots sont noyés.

LES AVENTURES D'un Peau-Rouge A PARIS

TROISIÈME PARTIE LES MORTS-VIVANTS

XXIV

COMMENT LES COUREURS DES BOIS ATTEIGNIRENT ENFIN LE BUT DE LEUR DOUBLE PISTE, ET COMMENT FÉLITZ OYANDI EUT UNE DISCUSSION ORAGEUSE AVEC DARDAR, ET CE QUI S'ENSUIVIT.

Les jours des villes l'a perdu ; il est dépassé et ne voit plus clair. Essayer de nous faire perdre ses traces sur les grands boulevards ! Le niais, entre mille je les reconnatrais ! La situation n'est nette pour lui ; elle se résume en trois mots ! il est perdu !

Lorsque la voiture s'arrêta à l'angle de la rue de Reuilly, Bernard expédia Tahera en batteur d'estrade sur les derrières de la maison, et il se hâta, en compagnie du policier, de gagner l'ancienne petite maison.

Quand il arriva, don Cristoval et don Pancho étaient engagés dans une grave discussion avec Williams Fillmore.

L'Américain avait vu le matin Fil-en-Quatre ; le bandit lui avait annoncé la résolution prise par le Mayor de donner le jour même l'assaut à la nouvelle demeure de la comtesse, vers trois heures, à la tête de vingt-cinq ou trente hommes.

Williams Fillmore avait félicité Fil-en-Quatre de son exactitude à remplir ses engagements envers lui ; il l'avait congédié en lui ordonnant de rejoindre le Mayor, et, une fois les murs escaladés, de s'échapper et de venir donner l'alarme.

Malheureusement pour lui, le bandit n'avait pas réussi à remplir cette partie de ses engagements, il avait victime du double jeu qu'il jouait.

L'Américain était venu en toute hâte annoncer le danger pressant dont les hôtes de la maison étaient menacés.

Le retour de Bernard, dont il connaissait l'énergie et la décision, lui causa une vive satisfaction, et, en deux mots, il lui expliqua la situation que le coureur des bois, nous le savons, avait déjà deviné depuis une heure.

Bernard prit aussitôt toutes les mesures que réclamait la prudence.

Les domestiques et les Sonoriens de don Cristoval furent réunis : leur nombre s'élevait à près de cinquante.

Dix furent laissés pour garder les dames.

Ce fut alors que l'on constata l'absence de la comtesse, ce qui causa une grande inquiétude à ses amis.

Bernard, don Cristoval, don Pancho et Williams Fillmore se mirent à la tête chacun d'un détachement de dix hommes.

Toujours les kracks

La crise financière du Mans devient très grave et l'émotion est grande. Le tribunal de commerce a prononcé la faillite de M. Chambris, banquier. Le passif est de 800,000 fr. ; l'actif, de 500,000 fr. environ. Cette affaire ne paraît se rattacher nullement à l'affaire Talvane, mais elle ne contribuera pas à calmer les inquiétudes déjà si vives de la place. M. Allois, ancien conseiller municipal, ne voulant pas survivre aux pertes que lui fait subir la faillite Chambris, s'est suicidé. Il avait le matin laissé entendre à un ami qu'il ne survivrait pas à ce désastre, et, en effet, l'ami recevait par le courrier d'une heure une lettre dans laquelle M. Allois annonçait sa résolution définitive de mourir et expliquait la façon dont il se donnerait la mort. En même temps, il avait adressé un testament à son notaire.

On courut à son domicile. M. Allois venait de se tirer un coup de pistolet dans la tête. Il vivait encore, mais la balle a pénétré dans le crâne. La cervelle est atteinte, et, malgré les soins immédiats, on désespère de le sauver. Détail navrant : les pertes subies par lui étaient, paraît-il, moins considérables qu'il le croyait, et une partie de sa petite fortune serait sauvée.

A la suite de ce suicide, un grand nombre de paysans se sont imaginés que le remboursement de leurs livrets de la Caisse d'épargne était compromis. Ces livrets étaient signés par M. Allois, qui fut un certain temps administrateur de la Caisse d'épargne, et les titulaires ont cru que leurs versements seraient engloutis dans la ruine personnelle de M. Allois ; ils se sont présentés à la caisse d'épargne, demandant à être remboursés.

Le maire, consulté, ordonna de payer à guichets ouverts La Caisse d'épargne a remboursé samedi près de cent mille francs aux réclamants.

— Le *XIX^e Siècle* reçoit la dépêche suivante de son correspondant de Genève :

« Un des plus importants agents de change de notre ville, M. Gougard, qui a éprouvé des pertes énormes par suite de la baisse des valeurs sur les Métaux et sur le Comptoir d'Escompte, s'est suicidé en se tirant un coup de revolver dans la tête. On parle d'autres désastres financiers sur notre place, car les gros banquiers suivent docilement les conseils du Genevois Hentsch et se sont engagés fortement avec lui dans ces affaires désastreuses. »

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

17^e corps d'armée

Le général Bréart, commandant du 17^e corps d'armée à Toulouse, est nommé à Alger, commandant du 19^e corps d'armée, en remplacement du général Delebeque.

Le général Warnet, commandant le 13^e corps d'armée à Clermont-Ferrand, est nommé à Toulouse commandant du 17^e corps, en remplacement du général Bréart.

M. Ducrot, capitaine au 83^e d'infanterie, est nommé capitaine d'habillement au 7^e en remplacement de M. Jacquier, qui passe dans une compagnie.

M. Portes, chef de bataillon au 7^e régiment d'infanterie, permutte d'office avec M. Calley de Saint-Paul, major du 10^e régiment de la même arme ; M. Calley de Saint-Paul, chef de bataillon au 7^e régiment d'infanterie, est mis hors cadres et détaché au service des affaires indigènes.

M. Pasquier de Franclieu, capitaine au 7^e de ligne, est nommé major au 63^e, à Limoges.

Ces quatre détachements devaient entrer dans le parc des côtés différents et en occuper toute la largeur.

Bernard leur ordonna de ne s'avancer que doucement, avec la plus grande précaution, de manière à envelopper les bandits et à les prendre ainsi dans un immense coup de filet.

Au moment où les divers détachements prenaient leurs positions pour pénétrer dans le parc, Tahera arriva.

Les renseignements qu'il donna furent brefs, mais positifs : une quinzaine de bandits étaient disséminés dans la rue déserte et ne possédant pas une seule maison, située derrière le parc.

Ces bandits surveillaient le parc, dans lequel une trentaine d'autres, à la tête desquels, se trouvait Féltz Oyandi, le Mayor et le Loupeur, avaient pénétré en forçant une porte percée dans le mur de clôture.

Ils devaient, au calcul de Tahera, avoir envahi le parc depuis plus de trois quarts d'heure.

Ce dernier détail étonna Bernard.

Il ne comprenait rien à l'inaction des bandits, le succès de leur surprise dépendant surtout de la rapidité de leur attaque.

Bernard ignorait que cette inaction apparente et incompréhensible était causée par la longue altercation du Mayor et de la comtesse.

Mais, sans perdre de temps à chercher le mot de cet enigma, le coureur des bois donna le signal de la marche en avant.

Les quatre détachements disparurent aussitôt sous bois.

Bernard et ses compagnons étaient beaucoup plus rapprochés du kiosque que ne l'imaginait

M. de Montreuil remplace au 7^e, M. le commandant Chasseing.

Le général de Moncets, disponible, est nommé au commandement de la 34^e division d'infanterie, à Toulouse.

Les territoriaux

Dimanche, les territoriaux de deux bataillons du 131^e territorial se sont rendus à l'appel pour faire une période d'instruction de treize jours.

La caserne du 7^e de ligne ne pouvant contenir tous les soldats de 131^e, un bataillon du 7^e de ligne a établi ses cantonnements sur divers points de la ville.

Et, à ce sujet, nous avons ne pas comprendre que la municipalité transforme le théâtre en caserne, même pour quelques jours. Toutes les villes possèdent un vieux bâtiment, toujours disponible à ces sortes d'affectations. Cahors aurait dû garder à cet effet la caserne de gendarmerie. Elle aura souvent à regretter cette lourde faute.

Soutiens de famille

Les jeunes gens qui demandent leur inscription sur la liste des soutiens de famille doivent être proposés par le conseil municipal de la commune sur les tableaux de recensement de laquelle ils sont portés.

Les jeunes gens de la classe 1887, ajournés l'an dernier et les jeunes gens de la classe 1886 qui, en 1888, ont été ajournés pour la deuxième fois, peuvent, les uns comme les autres, s'ils sont déclarés cette année aptes au service arme, solliciter la dispense à titre de soutiens de famille.

Les Conseils municipaux dresseront, s'il y a lieu, la liste des jeunes soldats qui seraient en situation d'obtenir la dispense à titre de soutiens de famille.

Cette liste, accompagnée de certificats nécessaires comprenant : 1^o le certificat de soutien de famille ; 2^o l'acte de mariage des parents ; 3^o l'extrait du rôle des contributions directes ; 4^o l'extrait de la libération du Conseil municipal pour chaque demande, sera remise par le maire au Conseil de révision devant lequel les jeunes gens réclamant la dispense devront se présenter, accompagnés de leurs parents, s'il est possible.

Le Conseil de révision se réunira, cette année, du 1^{er} au 30 août, pour procéder à la désignation des soutiens de famille et à la délivrance des sursis d'appel, dans les conditions des articles 22 et 23 de la loi du 27 juillet 1872.

A cet égard, l'attention de MM. les maires est appelée sur la nécessité de soumettre à l'examen des Conseils municipaux les demandes des intéressés, assez à temps pour que tous les dossiers soient réunis à la Préfecture dans la deuxième quinzaine de juillet au plus tard.

Médailles d'honneur

Une médaille d'honneur de deuxième classe a été décernée à M. Hébrard, surveillant du chemin de fer à Puybrun, et une mention honorable à M. Trassy, pêcheur à Girac, qui se sont distingués dans les inondations.

Notaire

Par décret, en date du 16 de ce mois, M. Meillet (Jean-Baptiste-Adrien), a été nommé notaire à la résidence de Calès, canton de Payrac, en remplacement de M. Lacroix, décédé.

Huissier

M. Peyroles est nommé huissier à Latronquière, en remplacement de M. Pau, démissionnaire en sa faveur.

Nomination

Par décision du Ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Rigal Auguste, de Cahors, est nommé courrier-convoyeur sur la ligne de Cahors à Montauban, en remplacement de M. Lagaspie récemment décédé.

le Mayor, qui se supposait déjà maître de la situation, lorsque la comtesse, saisie par Fil-en-Quatre qui n'avait obéi qu'à contre-cœur à l'ordre péremptoire de son chef, avait crié : au secours ! à l'assassin.

On sait le reste, et comment le Mayor, au lieu du succès sur lequel il comptait, avait cette fois encore subi un échec et s'était échappé à grand peine, avec deux blessures, peu graves à la vérité, mais suffisantes pour l'empêcher de recommencer l'attaque.

Madame de Valenflours n'avait pas tardé à reprendre connaissance, grâce aux soins empressés de don Cristoval ; et se sentant assez forte pour marcher, car c'était une noble et vaillante nature, elle avait accepté le bras de l'haciendero, et tous deux s'avancèrent doucement, en causant des événements affreux dont le parc avait été si inopinément le sanglant théâtre.

Tout à coup, au moment où Bernard et ses amis n'étaient plus qu'à quelques pas des bâtiments, deux détonations se firent entendre coup sur coup, mêlées à des cris de terreur poussés par des femmes et dominés par les aboiements furieux d'un chien.

— Mon Dieu ! s'écria la comtesse toute tremblante, que se passe-t-il donc encore ?

— Je reconnais la voix de Dardar ! s'écria Bernard en s'élançant à travers les montées.

Tout le monde le suivit.

En arrivant au premier étage, un spectacle affreux s'offrit aux regards des arrivants et les glaça d'horreur.

GUSTAVE AIMARD (A suivre).

Cette décision aura son effet à dater du 6 avril courant.

Liquidations de pensions

Le Bulletin des Lois publie les liquidations de pensions suivantes :

- M. Estival (François-Louis), instituteur à Lacave, né à Ste-Eulalie, 830 fr.
- M. Labrunie (Pierre), facteur de ville à Bordeaux, né à Cuzance, 570 fr.
- Mme Villars (Julie), veuve Gouyguou, gendarme, née à Gourdon, 454 fr.
- Mme Raffy (Antoinette), veuve Quèbres, instituteur, née à Crayssac, 200 fr.
- M. Amadiou (Bertrand-Guillaume-Sylvain), contrôleur des contributions directes, né à Cahors, 1,600 fr.

Exposition de Barcelone

La distillerie centrale du Quercy, à Cahors, a obtenu une médaille d'or ; M. Cabanès, à Gourdon, a obtenu une médaille d'argent pour son eau de noix ; M. Bruel fils, tanneur à Souillac, a obtenu un diplôme hors concours.

L'Hypnotisme interdit dans les écoles

Sur l'avis du conseil central de la salubrité et d'hygiène, les autorités académiques sont invitées à prescrire l'interdiction de toutes séances d'hypnotisme, tant dans les écoles primaires supérieures, normales, que, dans les lycées et collèges de garçons et de filles.

La liquidation du Panama

Bien qu'elle fasse peu de bruit, l'œuvre de la liquidation du Panama, confiée à un juriconsulte éminent, M. Brunet, autorise beaucoup d'espérances.

Nous l'avons dit souvent ; quand une entreprise traverse de pareilles épreuves, l'essentiel est de se grouper, de s'en remettre à des intelligences nettes et des capacités intègres ; de calculer exactement, sans illusion, ni dénigrement, ce qui peut être tenté et ensuite le faire avec résolution.

Depuis que la crise est ouverte, il semble que les difficultés se soient accumulées comme à plaisir. Une crise ministérielle a dérangé certaines combinaisons qui pouvaient être efficaces ; le nouveau cabinet s'absorbe dans les questions relatives au krach des cuivres ; autant de complications et de contre-temps pour les efforts du liquidateur.

Son but, très louable, est de garder la situation intacte jusqu'à ce qu'une enquête définitive permette d'apprécier exactement les moyens de terminer le canal et les dépenses nécessaires à son achèvement.

Il s'agit donc, provisoirement, de découvrir dans l'actif disponible les ressources indispensables pour empêcher la cessation complète des travaux, c'est-à-dire conserver l'autonomie et l'indépendance de l'affaire, prévenir des interventions perfides ou franchement hostiles. Le fil par lequel la possibilité du succès final est sinon garantie du moins suffisamment maintenue, est assez léger : une imprudence, un découragement, une fausse manœuvre le briseraient.

Nous n'ignorons pas que divers projets ont été étudiés pour seconder l'opération du sauvetage, la rendre moins précaire et moins hasardeuse.

Le gouvernement, malgré son détachement trop prononcé, est à même de donner aux vœux des actionnaires et obligataires un concours précieux. Nous ne doutons nullement qu'il ne l'accorde avec plénitude ; car sa négligence serait fort mal interprétée par les intéressés. Il se doit à lui-même de réparer, dans les limites de ses moyens, les fautes et les contradictions si fâcheuses de la Chambre.

L'affaire de la Caisse d'épargne de Cahors

Dans son audience du 30 mars, M. le Juge de paix, se basant sur ce qu'un fonctionnaire public appliquant simplement les règlements de son administration, n'est pas justiciable des juges civils, s'est déclaré incompétent.

C'est donc devant la juridiction administrative que l'affaire doit être portée, s'il y a lieu.

Société de secours mutuels

Les membres de la Société de Secours Mutuels de Cahors, se réuniront en assemblée générale, pour le 2^e trimestre de 1889, Dimanche prochain, 7 avril, à 8 h. 1/2 du matin, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

A 9 heures, ils se rendront à la chapelle des Cloîtres de l'église Cathédrale, pour y assister à une messe à l'intention des membres décédés.

Cette cérémonie terminée, ils rentreront à l'Hôtel-de-Ville pour entendre le rapport qui leur sera fait sur la situation financière.

La foire

La foire du 1^{er} avril a attiré à Cahors toutes les baraques qui étaient installées à Montauban à la foire du 19 mars.

Elles n'avaient pas l'habitude de venir égayer la population cadurcienne, qui restait assez indifférente aux pasquinades des acrobates de divers genres, exhibant des monstres humains et des musées représentant toute espèce d'horreurs.

Hier, une foule considérable se promenait sur les allées Fénelon, écoutant toutes les balivernes des introductioneurs, accompagnant leurs boniments des ra et des fla du tambour ordinaire.

La recette a dû être bonne. Elle le sera encore aujourd'hui, si le temps est beau.

Arrestation

Le nommé Hupau, Caulin, âgé de 36 ans, né à Labatut-Rivière (Hautes-Pyrénées), prévenu de vagabondage, a été arrêté.

Le Cirque français

Dimanche, le Cirque français a commencé ses représentations, à 8 heures du soir.

Il y a eu assez de monde et les exercices ont été des plus variés et exécutés avec beaucoup d'entrain.

Le Cirque français sera une distraction des mieux suivies pendant cette semaine.

Accident

Dimanche, vers 10 heures du matin, une femme d'Arcambal, dont on ne connaît pas le nom, a été renversée sur le boulevard par un omnibus du sieur Grelet, voiturier ; celui-ci s'est arrêté et a conduit cette femme chez M. St-Sevez, pharmacien, lequel a reconnu qu'elle n'avait reçu que de légères contusions. Cette femme a été renversée à cause de son imprudence ; en voulant se garer d'une charrette qui passait, elle s'est jetée sur la voiture Grelet.

LALBENQUE

Vol à l'américaine. — Le nommé Bras Louis, propriétaire à Esclauzels, s'était rendu, le 26 mars, à la foire de Lalbenque. Il se trouvait, vers une heure de l'après-midi, au foirail des bœufs, quand il se vit accosté par un individu qui lui demanda s'il n'avait rien acheté. — Non, répondit Bras. — Ni moi non plus, répliqua l'étranger, qui entra alors en conversation avec lui. Il dit que lui-même n'avait rien trouvé qui lui convint, qu'aussi il se disposait à partir, mais qu'avant il désirait prendre un café. Bras le suivit, et tous deux furent s'attabler au cabaret voisin. Ils y étaient depuis quelques minutes, quand un homme vint s'asseoir à côté d'eux, s'annonçant comme un riche américain qui voyageait en France. Il désirait beaucoup connaître le canton de Lalbenque et était disposé à se montrer très généreux envers celui qui consentirait à lui servir de guide. Bras et son copain de rencontre offrirent leurs services, qui furent acceptés avec empressement.

L'on part bras dessus, bras dessous. L'américain se tournait, se retournait, admirait le paysage, se pâma ! Que c'est donc beau ce pays ; l'habitez-vous ? demanda-t-il à Bras. — Parfaitement ; je suis d'Esclauzels. — d'Esclauzels ! Ah ! par exemple, voilà de la chance ou je m'y connais pas. Mais j'ai à y aller à Esclauzels. On m'a chargé de remettre un curé une certaine somme, si vous étiez gentil, vous m'éviteriez cette course et feriez cette commission. Bien volontiers répond Bras. L'américain lui passe alors en bandoulière une sacoche qu'il portait sur lui. — Mais j'y pense, dit-il tout à coup, mettez votre argent avec le mien, il vous sera bien plus facile de le surveiller.

Bras, sans défiance, tend sa bourse, la sacoche s'ouvre, puis se referme, et l'Américain s'en va.

Bras se rappelle alors qu'il a oublié sa femme à Lalbenque et revient sur ses pas pour la chercher.

Dès qu'il l'eût trouvée, il ne manqua pas de lui raconter l'incident qui venait de se produire.

Celle-ci, moins naïve et mieux inspirée que son mari, comprit bien vite qu'il venait d'être joué par deux escrocs.

Ils se rendent alors à la gendarmerie, font ouvrir la sacoche en leur présence. Stupéfaction ! au lieu de 402 fr. appartenant à Bras, elle ne renferme qu'un porte-monnaie rempli de petites pierres et de 30 centimes de monnaie, de la terre, des débris de papiers et le journal le *Patriote* de Tarn-et-Garonne.

Bras s'arrache les cheveux, pleure, gémit, déplore sa sottise. Il jure qu'on ne l'y reprendra plus, mais hélas trop tard. Les auteurs du vol sont si loin, que la gendarmerie n'est pas encore parvenue à mettre la main sur eux.

STRENQUELS

Le 24 mars, un incendie a complètement détruit une grange appartenant au sieur Dumas, propriétaire à Strenquels. Cet immeuble, d'une valeur de 1,000 fr. environ, n'était pas assuré.

GOURDON

Un pick-pocket a signalé sa présence à notre dernière foire. Il a été surpris au moment où il faisait le porte-monnaie d'une brave femme des environs. Se voyant découvert, il s'est empressé de fuir ; mais, poursuivi par plusieurs personnes, il a été arrêté au fond de la rue St-Jean et remis à la gendarmerie, qui l'a incarcéré aussitôt.

La nommée Catherine Cassagne, épouse Andrieu, demeurant à Gourdon, s'était rendue samedi au marché de la volaille pour faire ses provisions ; mais au moment de payer elle s'est aperçue qu'un adroit flou lui avait soustrait son porte-monnaie contenant la somme de 110 fr.

GIGNAC

Mardi dernier, à Gignac, le sieur Marmiesse (Etienne), jeune homme de 20 ans, conduisait, dans un petit chemin qui aboutit à un champ qu'il allait travailler, une charrette chargée de fumier. Arrivé à un endroit où le chemin fait un coude, le cheval ne prit probablement pas bien le tournant, la roue droite monta sur des pierres et même un peu sur un mur de bordure.

La charrette versa, entraînant dans sa chute le malheureux Marmiesse qui, pris sous le fumier, a été étouffé. Lorsque, quelques instants après, un voisin arriva sur les lieux et parvint à relever la charrette, le jeune homme avait cessé de vivre.

Une grange appartenant au sieur Archassol (Pierre), de Gignac, a été, le 26 mars, la proie des flammes. Les pertes, qui s'élèvent à 1,800 fr. étaient couvertes par une assurance.

Variétés

Les Monuments primitifs du Quercy

ET LES PEUPLES QUI LES ONT ÉLEVÉS

(Suite)

Sur les hauteurs de Luzech, non loin de l'oppidum de l'Impernal, le long de la voie romaine de Divona à Burdigala, se voient les restes d'un dolmen en ruine que nous avons exploré. Dans un coin du caveau, que n'avaient pas atteint les recherches qui y avaient été précédemment faites, il s'est trouvé un collier fort original ; il se compose de coquilles de dents assorties d'une petite plaque d'ivoire percée au centre. Cette fouille nous a également donné une pointe de flèche en bronze à pédoncule et deux autres bouts de flèches en silex, dont un affecte la forme d'un losange et l'autre à barbes recourbées et soie arrondie, très bombés tous les deux sur les deux faces.

L'état de ce dolmen ne nous permet pas de préciser la position des corps qui y avaient été ensevelis, mais la dimension du caveau dénote suffisamment qu'ils y étaient placés dans le sens de la largeur.

Les premiers bronzes n'apparaissent pas seulement sous la forme d'armes, mais aussi sous celle de parures ou de signes de distinction. Un dolmen du village de Marcenac, commune de Lalbenque, mutilé comme le précédent, renfermait un collier composé de grains en bronze, de forme ronde, dans le genre de ceux en pierre qu'on trouve dans les autres dolmens de la contrée. Ce collier était accompagné d'une pointe de flèche en silex à barbelures et soie, de l'âge de la pierre polie, comme celles que nous avons déjà décrites.

Les squelettes étaient couchés dans ce dolmen en travers du caveau et repliés sur eux-mêmes. Les grains de bronze se trouvaient à l'entrée de la chambre sépulcrale, à côté d'un squelette dont le crâne était encore entier.

Le bronze est fort rare dans les dolmens du Quercy ; il n'y est représenté que par un bien petit nombre de spécimens. Nous n'en avons rencontré que trois fois dans les contours de Limogne, de Luzech et de Lalbenque ; cependant, nous avons fait ouvrir plus de cinquante dolmens sur tous les points du département. M. Delpon qui en a fait fouiller, avant nous, à peu près un égal nombre, ne l'a découvert nulle part. Il n'y a donc pas eu, à proprement parler, un âge du bronze dans les dolmens du Lot, car, sur cinq ou six cents que nous en comptons, il n'existe peut-être pas dans plus d'une vingtaine.

Si les haches en pierre polie sont rares, comme nous l'avons déjà fait remarquer, dans nos dolmens, par contre, les belles pointes de flèches et de lances y sont assez communes. Dans un dolmen de Poudens, commune de Labastide-Marnhac, nous avons trouvé quatre grains de perles en turquoise verte de vieille roche, arrondis avec soin et percés d'un trou au centre ; c'est une véritable œuvre de lapidaire. Ces turquoises nous ont paru sous l'aspect de petites boules blanches sphériques, couvertes d'une épaisse couche de calcaire qui nous en dérobaient la nature et la couleur. Ce n'est qu'après avoir enlevé ce dépôt, qui témoigne d'un long séjour dans ce monument, que nous avons pu reconnaître des turquoises. Le dolmen de Poudens est presque intact ; il contenait les ossements de plusieurs squelettes. Les turquoises étaient à l'entrée du caveau ; dans le fond, se trouvaient de magnifiques silex : une pointe de lance, une pointe de javelot et deux bouts de flèches. La pointe de lance est en silex laiteux de la Touraine ; elle a été débitée d'un grand éclat qui, avant d'avoir été travaillé, est resté longtemps enfoui dans la terre. Toute la partie centrale qui n'a pas été atteinte par les petits éclats de la retaille des côtés, est encore recouverte d'une épaisse patine d'un mat blanc, qui tranche sur la couleur des parties qui ont été plus récemment retouchées. Cette lame à pédoncule est munie d'encoches profondes pour la fixer sur la hampe au moyen de ligatures.

La seconde lance est moins grande que la première ; nous sommes porté à y voir une pointe de javelot plutôt qu'un bout de lance, bien qu'il soit assez difficile d'établir une distinction bien marquée entre ces deux sortes d'armes à l'époque de la pierre polie. Elle a la forme d'un losange ; elle est bombée sur les deux faces et finement travaillée ; une partie de la soie manque. Le silex de cette arme n'est pas de la même qualité que celui de la grande lance et n'a pas la même provenance. Ce silex est caverneux, grossier et de couleur jaunâtre ; il a plus d'un rapport de ressemblance avec les dépôts de cette roche qui existent dans la Dordogne.

Les deux autres bouts de flèches sont à pédoncule et à barbes recourbées ; une est plate d'un côté, légèrement bombée de l'autre, les bords retouchés par petits éclats ; l'autre, épaisse, fortement bombée sur les deux faces, a les bords dentelés en dents de scie, ce qui devait la rendre très meurtrière. C'est la seule flèche de ce genre que nous ayons recueillie.

(A suivre.)

CASTAGNE.

(Extrait du Bulletin de la Société des Etudes.)

DÉPÊCHE

Paris, 2 avril, 10 h. matin.

(Officiel). — M. Quesnay de Beaurepaire, avocat général, est nommé procureur général au remplacement de M. Bouchez.

La Presse assure que de nouvelles perquisitions chez les membres de la Ligue des patriotes, ont été ordonnées pour ce matin.

L'Intransigeant dit que des arrestations sont probables.

BOURSE. — Cours du 1^{er} avril 1889.

3 0/0	85 20
3 0/0 amortissable (nouveau)	88 00
4 1/2 0/0 1883	104 25
Actions Orléans	1,390 00
Actions Lyon	1,360 00
Action Panama	53 75
Obligations Orléans 3 0/0	413 00
Obligations Lombardes	306 50
Obligations Saragosse	365 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889	92 00

Deux à trois cuillerées de *Sirope de Regnaud* suffisent pour calmer la toux la plus violente.

Les pastilles, les tisanes et autres pectoraux préconisés contre le rhume, les catarrhes, la grippe, les bronchites, ne peuvent servir que pendant le jour, le *Sirope de Regnaud* peut servir aussi bien pour le jour que pour la nuit. Il procure le calme et le repos aux poitrines irritées. Le *Sirope de Regnaud* se recommande tout particulièrement aux asthmatiques.

Maison L. FRÈRE, 19, rue Jacob, Paris, et principales pharmacies. — Prix : 2 fr. 50 le flacon, avec une instruction.

Un Monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de poitrine et de l'estomac, un moyen infailible à la portée de tous, de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu. Ecrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 15, rue Très-Cloîtres, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Bibliographie

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. Sommaire de la 1472^e livraison (23 mars 1889). — Voyage dans le delta du Pithomayo, et de Buenos Aires à Socre, par M. A. Thouar. — 1885-1887. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de Riou et Dosso. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LA GRANDE REVUE paraît deux fois par mois, les 10 et 25. Abonnements : France, 30 fr. par an ; Etranger, 35 fr., rue Halévy, 14, Paris. Sommaire du numéro du 52 mars. — Les maîtres coloristes, Arsène Houssaye. — L'automne provinciale, Robinet de Cléry. — Portraits et souvenirs (Auguste Feyen-Perrin), Armand Silvestre. — Des météoristes, P. S. Le problème religieux au XIX^e siècle (l'esprit et la lettre du christianisme), J.-E. Alaux. — Rosalie, roman (suite), Angèle Pechméja. — Poésies, Marcel Collière, Mariot de St-Ygest. — La vie russe, Yvan Rienko. — Le mouvement politique, Pène-Sièfer. — Histoire au jour le jour, Alceste. — Corrier de Nice et de Monaco, Adam du Gay. — Un premier amant, Charles Gueulle. — Profils et trois-quarts, Marie Anne de Bovet. — Carnet parisien, Baronne de Spare.

St-NICOLAS, 40^e année. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris. — Sommaire du numéro 17 (28 mars 1889). — La récompense de Jacques, M. Girard. — Malade par plaisir, Meryen Cecyl. — Conversation avec un Ichtyosaure, Camille Norbert. — Sylphide, Adriana Piazzi. — Maltaverne, Marthe Berthin. — Conte pour poisson d'avril, Marionnette Rémoise. — La Bolte aux lettres. — Tirelire aux Devinettes. Illustrations par J. Girardet, B. de Monvel, Béard, A. Sandoz, J. Geoffroy, etc., etc.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 851^e livraison (23 mars 1889). — Texte : Le commis de M. Bouvat, par J. Girardin. La mission Binger et le territoire de Grand-Bassam, par Louis Sévin. — Tout droit, par ***. Le Lawn-Tennis, par Frédéric Dillaye.

Dessins de Tofani, Ed. Zier, Emile Bayard. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

LA NATURE. — Sommaire : La photographie en cerf-volant, Gaston Tissandier. — Les mines de charbon de la Nouvelle-Zélande, D. B. — L'émigration dans la République argentine. — Travaux du bureau météorologique de Londres, F. Zurcher. — La télégraphie, E. Hospitalier. — Les roches de Ploumanach, en Bretagne, H. Fournier. — La téléphonie à Stockholm, J. Laffargue. — Le cultre et le plomb au Congo. — Histoire des microscopes ; microscopes simples, Louis Olivier. — Nécrologie, Charles Martins. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 17 mars 1889, S. Meunier. — Récréations scientifiques ; la croix de papier. — Supplément : Bolte aux tres, communications diverses. — Recettes et procédés utiles, Bulletin météorologique de la semaine.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Table of train schedules for Chemin de Fer d'Orléans, listing routes like Cahors to Libos, Cahors to Montauban, and Cahors to Capdenac with departure and arrival times.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour :

Biarritz, Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn. Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et de retour délivré pour un parcours de plus de 500 kilomètres donne droit pour le porteur à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

Voyages circulaires. — Excursions en Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1er Itinéraire. — 1re Classe 95 francs. — 2e Classe 70 francs. — Durée : 30 jours. Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces Billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2e Itinéraire. — 1re Classe 60 francs. — 2e Classe 45 francs. — Durée : 15 jours. Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des Billets aller et retour réduits de 25 % pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Orléans et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées et des Bords du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : Premier itinéraire : 1re classe 225 fr. — 2e classe 170 fr.

Durée de validité : 45 jours. Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1re classe 180 fr. — 2e classe 135 fr.

Durée de validité : 30 jours. La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toutes gares des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et 2e classes sont délivrés à toutes les stations des réseaux d'Orléans et de l'Etat avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Pour Arcachon, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes 25 % — 4 — 30 % — 5 — 35 % — 6 — et plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des Billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet de Famille.

Pour conserver la Santé

Nous ne saurions trop vous redire : faites usage des Pilules Gicquel, remède si efficace contre la constipation, la bile et les glaires, les maux d'estomac, le manque d'appétit. Elles vous préserveront des maux de tête, névralgies, migraines, congestions. Elles sont très souveraines aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'hydro-pisie, la jaunisse, la paralysie. Dans toutes les Pharmacies vous trouverez les Pilules Gicquel, à 1 fr. 50 la boîte.

L'Union

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE l'Incendie et sur la Vie humaine FONDÉE EN 1828 et 1829

Capital social, fonds placés, réserves et primes Cent soixante-treize millions deux cent cinquante-six mille francs

La Compagnie assure contre l'incendie et contre le feu du ciel toutes espèces de propriétés mobilières et immobilières. — Etablie depuis soixante-un ans, elle garantit plus de douze milliards de valeurs, et en remboursant cent quarante millions de francs pour dommages d'incendie, elle a donné des preuves nombreuses de son équité dans le règlement des sinistres.

La Compagnie a des Agents dans les principales villes des départements.

Elle a nommé pour son représentant à Cahors, Monsieur J. de MAYNARD, Bureaux de l'Agence rue Fénelon, 7 bis.

DENTS ET DENTIERS

Perfectionnés Garantis

Ayant mérité une Mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON DES MALADIES DES DENTS ET DES GENÈVES TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

AUDOUARD

MEMBRE DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES DENTISTES DE FRANCE ET DE LA SOCIÉTÉ D'ODONTOLOGIE DE PARIS CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux Etablissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

16, rue du Maréchal Brune, 16 à BRIVE

Poudre Dentifrice Alcaline — Elixir Leucodonte

PRÉVENANT LA CARIE ET LE DÉCHAUSSEMENT DES DENTS

Ordonnés depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Prime exceptionnelle

OFFERTE A TOUS NOS ABONNÉS ANCIENS ET NOUVEAUX

Par suite d'un traité passé avec une maison de photo peinture, nous sommes en mesure d'offrir un très joli Portrait peint à l'huile, d'une grandeur de 12 c. sur 19 c., d'une valeur artistique hors ligne, pour cinq francs.

Cette prime vraiment exceptionnelle, est confiée à un artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans diverses expositions, une réelle notoriété par son talent de portraitiste.

Le Bon, donnant droit à cette prime, est délivré immédiatement dans nos bureaux et par correspondance.

Munis de ce Bon, nos Abonnés n'auront qu'à remplir les indications qui y sont contenues et l'adresser avec leur photographie et la bande du journal à M. A. GRECARD artiste-peintre, 107 bis, avenue Saint-Ouen, Batignolles, Paris, qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois semaines, contre le remboursement de 1 fr. pour tout frais de port et d'emballage.

M. A. Grenard tient, en outre, à la disposition de nos Abonnés, de très jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est indiqué sur le Bon de prime.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage à la charge de l'abonné, serait de 1 fr. 50 au lieu de 1 fr.

NOTA. — La photographie n'est pas rendue.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

PÉPINIÈRE de Vignes Américaines et Franco-Américaines

Rue de l'Abattoir, à CAHORS (Lot)

Racines et boutures de premier choix PLANTS GREFFÉS SOUDÉS

Sarments français triés et garantis indemnes de Mildiou, pour les greffages PRIX TRÈS MODÉRÉS

Prière de s'adresser à M. Louis ALAZARD, fumiste, 12, rue du Four Sainte-Barbe, à Cahors (Lot).

BRETelles AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La BRETelle AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Gros Ventre, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7 50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors. Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture. VÉROGERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

SIROP de SÈVE de PIN MARITIME DELAGASSE Pharm. à Bordeaux. Le seul préparé avec la véritable Sève de Pin obtenue par injection des bois, guérit les rhumes, toux, gripes, catarrhes, bronchites, maux de gorge, enrouements. DÉPOT : Toutes Pharmacies.

SANTAL DE MIDY Pharmacien à Paris. Supprime Copahu, Cubébe et Injections, guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. — Chaque capsule porte en noir le nom MIDY. DÉPOT : Toutes Pharmacies.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le traitement se dirige exclusivement en France, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, Médecin Spécialiste, 44, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

Vignes américaines

Grande quantité de Boutures, de Racines et de plants greffés soudés, à des prix très réduits

ENVOI FRANCO DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE S'ADRESSER AU PROPRIÉTAIRE :

M. Victor COMBES Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal. A Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)

Articles d'électricité

Monsieur Ch. DESPRATS, ayant trouvé dans l'Electricité une nouvelle branche à joindre à son industrie, s'est empressé de rechercher par un assortiment minutieusement fait, tous les articles de première nécessité; il offre à tous ceux qui voudront bien le favoriser de leurs commandes, des Sonneries, Tableaux, Piles, Boutons, Fils, Cables, etc., et tout se qui se rattache à cette industrie, à des conditions tout à fait avantageuses, défiant toute concurrence.

M. DESPRATS se met également à la disposition de tous ceux qui lui en feront la demande, pour l'établissement des plans et devis. Il se chargera de toutes les installations qu'on voudra bien lui confier.

Rue de la Liberté, 6, Cahors.

EXPOSITION CAHORS 1881 B. DOUCÈDE Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.